



Championnat régional Haut de France par équipe Fleuret M15

DATE :20 Mars 2022

LIEU : Gymnase Bernard Clisson, 2 Rue de Marcoing. 59400 CAMBRAI
(le parking du supermarché MATCH est à votre disposition à 140 mètres du gymnase)



CATEGORIES ET HORAIRES :

Dimanche 20 mars 2022		
Equipe Fleuret Hommes M15	Appel	10H00
	Scratch	10H15
	Début	10H30
Equipe Fleuret Dames M15	Appel	10H00
	Scratch	10H15
	Début	10H30

REGLEMENTS :

Cf. au Règlement Sportif du CRE HDF et de la FFE 2021-2022.

Championnat Régional par équipe (NON OPEN) – 1 épreuve : Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national puis régional actualisé, avec décalage par club au premier tour.

Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), toutes les places sont tirées.

ENGAGEMENTS :

Droits d'engagement de 24 euros par équipe à la Table de Marque dès l'arrivée sur les lieux de la compétition.

Le mercredi 16 mars est fixé comme date limite d'engagement (23h59 dernier délai)

Elles seront effectuées exclusivement par les clubs via l'EXTRANET FEDERAL



ARBITRAGE :

Par équipe : 1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.

Niveau requis minimum : territorial de sa catégorie d'âge au maximum.

PLATEAU D'EVOLUTION :

Ces plateaux sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres. Les coachs ou accompagnateurs seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- ✓ Pour se placer dans le fond de piste correspondant au tireur ou à l'équipe coaché,
- ✓ Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel

DANS TOUS LES CAS, LA REGLE DE LA COURTOISIE SERA APPLIQUEE AINSI QUE LES REGLEMENTS DE LA FFE.

DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Le Directoire Technique sera constitué sur place et arbitrera sans appel tout litige.

EQUIPEMENT : Cf. Règlement Sportif CRE HDF

CORRESPONDANT : Mme Angélique Trioux Présidente CEC : 06 82 32 85 08
M Seydou Coly. Maître d'armes : 07 86 84 97 78
Courriel du CEC : cercle.escrime.cambrai@gmail.com

RESTAURATION : Une buvette sera présente sur place. Restauration dans le cadre des dispositions sanitaires en vigueur.

COVID-19

Le pass vaccinal sera exigé à l'entrée du gymnase, pour toutes les personnes de plus de 16 ans désirant se rendre dans le gymnase (escrimeurs, maîtres d'armes, accompagnateurs). Pass sanitaire obligatoire pour les 12-15 ans. Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur du gymnase. Il sera retiré uniquement par les escrimeurs, lors de leurs assauts et remis immédiatement dès la fin des matchs. Des solutions de gel hydroalcoolique seront mises à disposition partout dans le gymnase pour une utilisation régulière.